

Des riverains inquiets chemin de Rayssac

Publié le 28/02/2016 à 03:51, Mis à jour le 28/02/2016 à 08:18



La mairie de Carmaux, propriétaire des réseaux et des compteurs électriques.



Des riverains surpris et inquiets viennent de recevoir une lettre de ENEO (Energie Services Occitans) à propos d'un «remplacement de comptage». En clair l'installation d'un compteur Linky. Il s'agit selon leurs services «d'une expérimentation».

Les compteurs communicants : un sujet sensible qui voit poindre les nombreux questionnements, inquiétudes et refus grandissants du public. Des questions restent en suspens au niveau de la santé d'abord, de la surveillance intrusive, augmentation des factures avec un décret de 2010 prévoyant le financement à raison de 1 à 2 euros par mois jusqu'à atteindre le coût du compteur Linky (120 à 240 euros), risques d'incendie et refus de prise en charge par les réassureurs, comme pour l'amiante et le nucléaire. Qu'en pensent les administrateurs d'ENEO ? Les communes, quant à elles, sont propriétaires des réseaux électriques et des compteurs, le code de l'Energie énonce que «les ouvrages des réseaux publics de distribution... appartiennent aux collectivités territoriales.». Un conseil municipal peut refuser le déploiement de ces installations pourvues d'un dispositif qui modifie le réseau électrique en CPL (courant porteur de ligne) à l'impact radiatif important. Sauf si l'installation est blindée, comme cela se pratique couramment en Allemagne. L'Allemagne justement et son refus de généraliser ces compteurs, tout comme la Belgique et l'Autriche, et leur retrait massif dans 3 provinces canadiennes. Pourquoi cette précipitation face à des compteurs parfois très récents qu'on veut changer ? L'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail) doit publier cette année une étude sur la dangerosité du déploiement des compteurs communicants.